

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : AX-52
Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300	

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

Classification GHS

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS) :

Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCES

Non applicable

3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Glutarate de diméthyle	(n° CAS) 1119-40-0	9.30
Acide phosphonique, [nitrilotris(méthylène)]tris-, composé avec 2-aminoéthanol and 2,2',2''-nitrilotris[éthanol]	(n° CAS) 68413-75-2	5.00
Succinate de diméthyle	(n° CAS) 106-65-0	3.30
Adipate de diméthyle	(n° CAS) 627-93-0	2.25

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Assurer une ventilation appropriée.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE
7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil, et dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Glutarate de diméthyle (1119-40-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Acide phosphonique, [nitrilotris(méthylène)]tris-, composé avec 2-aminoéthanol and 2,2',2''-nitrilotris[éthanol] (68413-75-2)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Succinate de diméthyle (106-65-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Adipate de diméthyle (627-93-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains : Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide jaune
Couleur	: Jaune
Odeur	: Douce
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,1 @ 5% (w/w)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C (> 212 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,0377
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 10,79 cSt
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. RÉACTIVITÉ**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Agent oxydant. Agents réducteurs.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë : Non classé

AX-52

DL50 orale rat

> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

AX-52	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
Glutarate de diméthyle (1119-40-0)	
DL50 orale rat	8191 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,6 mg/l/4h
Succinate de diméthyle (106-65-0)	
DL50 orale rat	> 5 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
Adipate de diméthyle (627-93-0)	
DL50 orale rat	1920 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 9,1 @ 5% (w/w)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9,1 @ 5% (w/w)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Glutarate de diméthyle (1119-40-0)	
CL50 poisson 1	19,6 - 26,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	122,1 - 163,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Succinate de diméthyle (106-65-0)	
CL50 poisson 1	50 - 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static])

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

AX-52	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

AX-52	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Succinate de diméthyle (106-65-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau	0,19 (at 25 °C)
--------------------------------------	-----------------

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION
13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas réutiliser ce conteneur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac)	: Non réglementé pour le transport
DOT (non-vrac)	: Non réglementé pour le transport
TMD	: Non réglementé pour le transport
IATA	: Non réglementé pour le transport
IMDG	: Non réglementé pour le transport

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION
15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Glutarate de diméthyle (1119-40-0)

Flag réglementaire EPA TSCA	T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption
-----------------------------	--

Succinate de diméthyle (106-65-0)

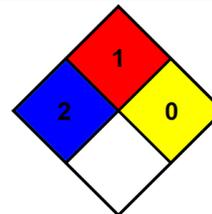
Flag réglementaire EPA TSCA	T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption
-----------------------------	--

Adipate de diméthyle (627-93-0)

Flag réglementaire EPA TSCA	T - Indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption
-----------------------------	--

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 2
 Danger d'incendie NFPA : 1
 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

AX-52

Réglementations nationales ou locales

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 11/08/2016
 Date de révision : 05/29/2019
 Autres informations : Aucun(e).

Indication de changements:
 Valeur du pH.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.